



# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE DU 29 MARS 2021**

**Date de convocation : 22/03/2021**

**Date d'affichage : 22/03/2021**

Conseillers

en exercice : 15 L'an deux mil vingt et un, le vingt-neuf mars, à vingt heures,  
Présents : 14 le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni,  
Pouvoirs : 0 en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, salle Pierre  
Votants : 14 Desproges, sise rue des Déportés, sous la présidence de  
Monsieur GUIGNARD Paul, Maire

**Etaient présents** : MM GUIGNARD Paul, GOLDNEY Sylvain, Mme MUREAU Nicole,  
MM PETIBON Jacky, DRUGEON Francis, DELAUNAY Fabien, Mmes BEGOUIN Gaëlle,  
VIOLLEAU Cécile, M. SERVANT Dimitri, Mme GANDRILLE Christine, MM LEPILLIEZ Philippe,  
De CHAMPS Hubert, Mme BEAUMARD Angélique, M. DAGUY Maxence

**Etait excusée** : Mme GALET Florence

**Le quorum étant atteint**, conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire ouvre la séance et demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte-rendu de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2021. Aucune remarque n'ayant été faite, le compte-rendu a été approuvé par l'ensemble du Conseil Municipal.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. De CHAMPS Hubert a été élu secrétaire de séance.

## **DÉLIBÉRATIONS**

### **DCM 2021-03-032**

*5.2. Institutions et vie politique - Fonctionnement des assemblées*

#### ***Instauration d'un huis clos***

Comme l'autorise le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2121-18, Considérant qu'il y a lieu, au regard de la situation sanitaire actuelle liée à la Covid-19, de limiter les regroupements de personnes dans un même lieu afin de restreindre les risques de propagation du virus,

Sur demande de Monsieur GUIGNARD Paul, Maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée,**

- **DÉCIDE, à l'unanimité,** que la session du Conseil Municipal se déroulera à huis clos.

## **DCM 2021-03-033**

### *7.1. Finances - Décisions budgétaires*

#### ***Vote du budget primitif 2021***

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **VOTE** le budget primitif 2021 en dépenses et en recettes comme suit :
- 
- . **Section de fonctionnement : 1 339 387,72 €**
- . **Section d'investissement : 767 428,38 €**

## **DCM 2021-03-034**

### *7.2. Fiscalité*

#### ***Vote des taxes directes locales 2021***

Conformément à la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

La loi de finances pour 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Depuis 2020, 80 % des foyers fiscaux ne payent plus la taxe d'habitation sur leur résidence principale.

Pour les 20 % de ménages restant, l'allègement sera de 30 % en 2021 puis de 65 % en 2022.

En 2023, plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale.

La taxe d'habitation demeure cependant pour les résidences secondaires et pour la taxe d'habitation sur les locaux vacants si délibération de la commune pour cette dernière. Le taux de taxe d'habitation est dorénavant figé au taux voté au titre de l'année 2019. La commune retrouvera la possibilité de moduler les taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants à partir de 2023.

Cette disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation sur les résidences principales sera compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire.

Chaque commune se verra donc transférer le taux départemental de TFB (16,48 % pour notre territoire) qui viendra s'additionner au taux communal TFB 2020. La somme de ces deux taux constituera le taux de référence, point de départ pour les délibérations de vote des taux 2021 pour les communes.

Un retraitement des bases locatives sera opéré par les services fiscaux lorsqu'elles s'avéreront différentes entre la commune et l'ancienne base du département afin de ne pas faire varier l'avis d'imposition payé par le redevable.

Commune par commune, les montants de taxe d'habitation ne coïncident pas forcément avec les montants de taxe foncière bâtie transférés. Afin de corriger ces inégalités, un coefficient correcteur sera calculé pour compenser l'éventuelle perte de ressources, ou à contrario, neutraliser la recette supplémentaire. Ce coefficient correcteur, présent sur l'état 1259 de 2021, s'appliquera sur les bases de foncier bâti pour assurer un produit équivalent à celui de l'ancienne TH.

A partir de 2021, le Conseil Municipal doit donc se prononcer uniquement sur la variation des taux des taxes foncières bâties et non bâties.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les taux de fiscalité 2021 comme suit :

TAXES MÉNAGES	2020	2021
Taxe d'habitation* : gel du taux sans modulation possible	14,80 %	14,80 %
Taxe foncière communale sur les propriétés bâties	18,69 %	<b>18,69 %</b>
Taxe foncière départementale sur les propriétés bâties	16,48 %	
Nouveau taux communal de référence pour 2021, issu de la fusion des taux de foncier bâti (de la commune + du département)		35,17 % (18,69 % + 16,48 %)
Taxe foncière communale sur les propriétés non bâties	45,00 %	<b>45,00 %</b>

\*Pas de vote de ce taux. La taxe d'habitation concerne encore les résidences secondaires, les locaux vacants et les locaux concernés par la fin de la réforme TH jusqu'en 2023.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **FIXE** les taux, pour l'année 2021, comme suit :

. Taxe foncière sur les propriétés bâties : **35,17 %** (taux communal de 18,69 % et taux départemental 2020 de 16,48 %)

. Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **45,00 %**

## **DCM 2021-03-035**

### *1.1. Commande publique - Marchés publics*

#### **Travaux rénovation thermique et géothermie salle Pierre Desproges - Mission ordonnancement pilotage et coordination**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de rénovation thermique et géothermie de la Salle Pierre Desproges, et plus particulièrement dans le cadre du programme de maîtrise d'œuvre signé avec CDC Conseil, il convient de compléter cette mission par une mission d'ordonnancement pilotage et coordination.

Monsieur le Maire propose d'accepter la proposition de CDC Conseil pour un montant de 13 000 € HT, soit 15 600 € TTC.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **ACCEPTE** la proposition de CDC Conseil portant sur une mission d'ordonnancement, pilotage et coordination, dans le cadre des travaux de rénovation thermique et géothermie salle Pierre Desproges, pour un montant de 13 000 € HT, soit 15 600 € TTC
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces inhérentes à cette décision
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2021

## **DCM 2021-03-036**

### *1.1. Commande publique - Marchés publics*

#### **Travaux rénovation thermique et géothermie salle Pierre Desproges - Avenant à la convention de contrôle technique signée avec le Bureau Veritas**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Conseil Municipal avait décidé par délibération du 4 février 2019 de confier, dans le cadre des travaux de rénovation thermique et géothermie de la salle des fêtes, la mission de contrôle technique au Bureau Veritas pour un montant de 2 956,80 € TTC.

Monsieur le Maire précise que les travaux de structure et renforts de la charpente bois existante n'étaient pas prévus dans le contrat initial. Il convient donc de signer un avenant à cette convention de contrôle technique avec le Bureau Veritas pour une mission L relative à la solidité des ouvrages réalisés.

Considérant la proposition du Bureau Veritas pour un montant de 1 240 € HT, soit 1 488 € TTC pour cette mission L,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **ACCEPTE** les termes de l'avenant à la convention de contrôle technique proposée par le Bureau Veritas pour un montant de 1 240 € HT, soit 1 488 € TTC
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2021

## **DCM 2021-03-037**

### *9.1. Autres domaines de compétences des communes*

#### **Cantine scolaire - modification des moyens de paiement - approbation du nouveau règlement intérieur**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de modifier le règlement intérieur de la cantine scolaire suite à la modification des moyens de paiement proposés aux familles, comme suit :

**"Le règlement des repas pourra se faire en ligne, via internet, par carte bancaire ou directement auprès de la Trésorerie de LANGEAIS (carte bancaire, chèque ou numéraire) ou auprès d'un buraliste agréé (carte bancaire ou numéraire).**

**Aucun paiement ne sera accepté en Mairie."**

Par ailleurs, il convient de modifier également dans l'onglet HEURES D'OUVERTURE que **"les repas sont servis en deux services"**.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DÉCIDE** de modifier, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021, le règlement intérieur de la cantine scolaire selon les modalités sus-désignées

## **DCM 2021-03-038**

### *9.1. Autres domaines de compétences des communes*

#### **Suppression régie cantine scolaire**

Suite à la décision de la Municipalité de mettre en œuvre un nouveau moyen de paiement pour le recouvrement des sommes dues par les familles pour les repas pris à la cantine scolaire, Monsieur le Maire propose de supprimer la régie cantine scolaire et de mettre en place le système PAYFIP qui consiste, pour les familles, à régler leurs factures en ligne, sur une plate-forme dédiée et sécurisée.

Ce système permettra en même temps aux familles ne l'acceptant pas de continuer à régler par chèque ou numéraire, directement auprès de la Trésorerie (la suppression de la régie ne permettant plus au la collecte des sommes par l'agent ainsi déchargé), et également auprès d'un buraliste agréé.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DÉCIDE** de supprimer la régie de cantine à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021
- **DÉCIDE** de permettre le règlement par PAYFIP mis en place avec la Trésorerie à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021, soit directement au Trésor Public, et non plus en Mairie.

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

➤ Monsieur GUIGNARD donne le compte-rendu de l'entrevue du 4 mars avec la société ALTER-NEGO en recherche d'une parcelle communale afin d'y implanter une antenne-relais Bouygues Telecom. Une parcelle d'une contenance de 1661 m<sup>2</sup> située aux Baillis Blettes a été proposée à la société ; cette

parcelle, propriété, en premier lieu, de Cofiroute, a fait l'objet, récemment, d'un transfert, à titre gratuit, à la commune ; une réflexion est en cours ; si le projet se réalise, le revenu financier pour la commune serait de 2 000 € par an

➤ Monsieur GUIGNARD informe les membres du Conseil Municipal du projet d'implantation d'un parc photovoltaïque, d'une surface de 10,5 ha, sur la commune de Restigné, au Petit Marnay, sur un délaissé en friche ; les travaux sont prévus fin 2021 voire 2022 ; le porteur de projet est la société URBASOLAR ;

Une question a été soulevée par Monsieur GUIGNARD lors de la réunion de présentation de ce projet le 9 mars, concernant la voirie. En cas de réalisation de ces travaux et afin de préserver au maximum le bon état de la voirie communale (utilisation d'engins), un état des lieux devra être réalisé sur site avec les entreprises intervenantes avant et après travaux

➤ Monsieur GUIGNARD informe les membres du Conseil Municipal que la candidature de Monsieur Benoît TAVAU a été retenue pour le poste de saisonnier du 15 avril au 15 septembre

➤ Les passages à niveaux situés rue du Port et rue des Parfaits seront contrôlés prochainement (suite à la rencontre avec la SNCF du 18 mars) ; s'agissant de voies départementales, il a été recommandé à la SNCF de prendre l'attache du STA de Langeais

➤ Monsieur GUIGNARD donne le compte-rendu de la rencontre du 18 mars avec l'association Tsigane Habitat ; la CCTOVAL a engagé une étude pour permettre la réalisation d'un programme d'actions pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage, dans le cadre du schéma départemental. Le but de cette rencontre était de faire un point avec les élus sur les besoins éventuels des gens du voyage non sédentarisés, en matière d'habitat, afin de favoriser leur accès à la propriété ; il a été précisé, lors de cette entrevue, que la commune de La Chapelle n'était pas concernée par ce programme d'actions, la majorité des gens du voyage de la commune étant sédentarisée

➤ Suite à la réunion du Comité du Centre Incendie Secours du Lane, M. GUIGNARD se félicite du bilan 2020 (234 interventions) et du recrutement de trois nouveaux candidats chapelons

➤ Monsieur PETIBON informe les élus du montant de la participation de la commune qui devra être versée au Syndicat des Transports Scolaires, en 2021, pour un montant de 1 566 € (54 €/élève pour 29 élèves)

➤ Monsieur DRUGEON donne le compte-rendu de la CLI du CNPE de Chinon du 25 mars - bilan de l'année 2020 sur la sûreté et la sécurité des productions - 3 arrêts de tranche programmés dont 1 en cours (mai-juin / octobre-novembre 2021) - installation de 4 bâches de 1000 m<sup>3</sup> sur le site - implantation d'un démonstrateur industriel sur la commune de Beaumont-en-Véron fin 2021 afin de définir la méthodologie à suivre pour le démantèlement programmé sur 27 ans

➤ Monsieur PETIBON informe les élus du projet de travaux voirie inscrits au budget 2021 portant sur la réfection partielle de la rue des Grièves, la prolongation de la rue de la Croix de l'Hermite ; en fonction du budget, des travaux de réfection de voirie pourront être également entrepris aux Champéroux et rue de la Maladrie

➤ Monsieur GUIGNARD informe les élus qu'un point a été fait avec le STA de Langeais au sujet de la signalisation à l'intersection de la rue des Parfaits avec la rue des Gravets ; il précise que la commune ne donnera pas suite à la proposition du STA concernant l'aménagement de ce carrefour (réduction de la largeur de la rue des Parfaits au carrefour, implantation d'un STOP, rue des Gravets, dans le sens Ouest-Est, suppression du STOP mis en place par la commune dans le sens Est-Ouest) et souhaite conserver l'aménagement actuel réalisé récemment (implantation STOP sens Est-Ouest) ; un courrier sera adressé en ce sens au STA

➤ Mme MUREAU donne lecture du compte-rendu de l'assemblée générale de Galipettes (crèche de Bourgueil) du 27 mars - bilan sur le protocole sanitaire en place - point sur la liste d'attente moins étoffée que lors des années antérieures suite au constat d'une baisse des naissances et en raison de l'existence d'une maison des assistantes maternelles à Chouzé et d'une micro-crèche à Port-Boulet

➤ Monsieur De CHAMPS donne le compte-rendu de la réunion du SMIPE portant essentiellement sur l'approbation du compte administratif 2020 et le vote du budget 2021. Il faut noter que certaines parties du territoire de la CCTOVAL étaient assujetties à une Redevance Ordures Ménagères et d'autres comme le Bourgueillois à la Taxe Ordures Ménagères (TOM). Désormais dans un souci d'harmonisation, tous les usagers du territoire sont assujettis à la TOM.

Le règlement du SMIPE a été mise à jour en précisant les nouvelles modalités d'accès en déchèterie ; des panneaux seront installés prochainement sur les différents portails des déchèteries ; une information sera publiée dans le Journal Info Déchets

### CCTOVAL

➤ la commission tourisme du 3 mars portait sur la création de nouvelles aires de camping-cars sur le territoire ; la commission a décidé de participer à plusieurs projets formulés par les communes plutôt que d'en financer un seul ; la CCTOVAL a sollicité les communes afin de recenser les éventuels projets. la commune de La Chapelle s'est positionnée sur un projet de création d'une aire dans le bourg

➤ la commission finances eau/assainissement et déchets ménagers portait sur la présentation du budget avant le vote en Conseil Communautaire du 30 mars

➤ Mme MUREAU donne lecture du compte-rendu de la rencontre du 11 mars dédiée au réseau de France Services, lieu de permanences de certains opérateurs et autres partenaires (CPAM, CARSAT, Conciliateur de Justice,...)

Trois maisons France Service sont établies sur le territoire de la CCTOVAL : Château-la-Vallière, Langeais, Bourgueil

### Informations diverses

➤ M. GOLDNEY fait un point sur l'adressage à réaliser préalablement à l'installation de la fibre optique ; les cartes géographiques ont été éditées par secteurs ; un relevé des boîtes à lettres devra être fait sur le terrain ; la prochaine réunion du groupe de travail consistera à faire le point sur la méthodologie à déterminer

➤ Concernant les bâtiments, M. GOLDNEY propose de relier un détecteur incendie à l'alarme de la mairie suite au sinistre causé par un dommage électrique sur l'onduleur afin d'éviter tout risque majeur ; un devis sera sollicité auprès de la société ATS

➤ M. GOLDNEY fait un point sur le projet de la salle des fêtes ; la réception des derniers éléments étant attendus pour la fin de semaine 13, l'appel d'offres pourra être lancé au cours de la semaine 14 ; si ce planning est respecté, les travaux pourront débuter en juin et se terminer en novembre

*L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 22H35*

Le Maire,  
Paul GUIGNARD

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu  
LUNDI 3 MAI 2021 à 20H30